axylis
Le plaisir d'entreprendre

SAS ABERIA TELECOMMUNICATIONS

229 RUE BEAU DE ROCHAS

PAE MERCORENT

34500 BEZIERS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifié exact

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	82 648	82 047	601	1 366
	Fonds commercial	91 452		91 452	91 452
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	96 847	58 359	38 487	44 867
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	4 136	4 101	34	399
	Autres immobilisations corporelles	123 165	113 128	10 038	11 714
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	4 635		4 635	4 635
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 475		10 475	10 475
	Total de l'actif immobilisé (III)	**413 358**	**257 635**	**155 723**	**164 908**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production	34 003		34 003	85 678
	Produits finis				
	Marchandises	61 070		61 070	55 119
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	969 786	62 765	907 022	1 013 542
	Autres créances	48 509		48 509	27 958
	Charges constatées d'avance	52 650		52 650	24 903
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	1 150 000	80 835	1 069 165	610 060
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	543 814		543 814	949 452
	Total de l'actif circulant (IV)	**2 859 833**	**143 599**	**2 716 234**	**2 766 711**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**3 273 191**	**401 234**	**2 871 956**	**2 931 618**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	10 475	10 475
(2) dont créances à moins d'un an	1 081 420	1 105 654

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 20 000)	20 000	20 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 053	2 053
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	944 744	879 815
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**681 329**	**764 929**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 648 126**	**1 666 797**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	593	919
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 255	419 588
	Dettes fiscales et sociales	328 790	350 788
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	87 840	100 857
	Produits constatés d'avance	369 352	392 669
	Total des dettes (1)	**1 223 831**	**1 264 821**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**2 871 956**	**2 931 618**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	681 329,03	764 928,77
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 223 831	1 264 821
(2)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

Annexe comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 871 956** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 915 430** euros et un total **charges** de **5 234 101** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **681 329** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	173 450		650			174 100
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**173 450**		**650**			**174 100**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	96 847					96 847
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 136					4 136
	Instal., agencement, aménagement divers	15 324					15 324
	Matériel de transport	1 175					1 175
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	102 884		3 782			106 666
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**220 366**		**3 782**			**224 148**
FINANCIERES	Participations	4 635					4 635
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 475					10 475
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**15 110**					**15 110**
	TOTAL	**408 926**		**4 432**			**413 358**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			80 633	1 414		82 047
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**80 633**	**1 414**		**82 047**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			51 980	6 380		58 359
	Instal technique, matériel outillage industriels			3 737	364		4 101
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			14 655	502		15 157
	Matériel de transport			1 175			1 175
	Matériel de bureau, mobilier			91 839	4 957		96 796
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**163 386**	**12 203**		**175 588**
	TOTAL			**244 019**	**13 617**		**257 635**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ABERIA TELECOMMUNICATIONS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 229 RUE ALPHONSE BEAU DE ROCHAS
PAE MERCORENT
34500 BEZIERS
393 421 086 RCS BEZIERS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1ER JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 681 329 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Aux associés à titre de dividendes pour un montant de 150 000 euros,
- Et le solde au poste Autres réserves.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 300 euros, le montant éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I s'élève à 66 900 euros et le montant non éligible à 83 100 euros.

Les dividendes seraient mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la Société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts.

Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :
* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1er juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
La société CELIANE
Représentée par Monsieur Jérôme GIOTTI

